

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 13 avril 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 13 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (472r, 473r, 474v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 13 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47649>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Cresson qu'il va passer la semaine à Laon mais qu'il a expliqué à Grebel comment il comprend sa défense dans les débats de la cour de Nancy et entend tirer parti des articles 16 et 17 de la loi sur les brevets d'invention sur les changements apportés par un inventeur à son invention primitive brevetée. Il explique à Cresson l'évolution de sa méthode d'émaillage entre son brevet de 1852 et celui de 1862, que personne avant lui n'avait accompli le perfectionnement d'émailler avec des émaux opaques de toutes couleurs, et que le brevet de 1862 est en accord avec l'article 17 de la loi sur les brevets d'invention.

Notes

- La loi sur les brevets d'invention à laquelle Godon fait référence est la loi du 5 juillet 1844 (en ligne : <https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/km/km008fr.pdf>).
- Les brevets auxquels Godin fait référence dans sa lettre sont : le brevet d'invention n° 12793 déposé le 27 décembre 1852 pour un procédé de décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB12793, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023) ; le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023).

Support Deux mots du début d'une ligne du texte de la lettre sont manuscrits au crayon bleu par-dessus l'encre effacée de la copie du folio 472r.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Grebel](#), [Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 13 Avril 76.

Cher Monsieur,

Je vais passer cette semaine à Laon, mais avant de quitter Guise j'ai longuement parlé à M. Grebel comment je comprends que ma défense pourrait, dans les débats qui vont s'ouvrir prochainement à Nancy, être un grand point des articles 16 et 17 de la loi sur les brevets d'invention, articles qui ont rapport aux changements, perfectionnements et additions que l'inventeur fait à une invention primitive brevetée à son profit.

J'ai dit à M. Grebel de

G. Corraon.

vous faire bien remarquer que jusqu'en 1862 j'ai pu faire à chaud sur la fonte que le verre ou émail transparent, en vertu de mon brevet de 1858, qu'en 1862 j'ai apporté comme changement, perfectionnement et addition à ce brevet le poudrage à chaud des émaux opaques en toutes couleurs.

Le point sur lequel je desire surtout que votre attention se porte, c'est que la chose était valablement brevetée aux termes de la loi, lors même que les émaux qui étaient alors dans le commerce auraient eu le degré de fusibilité convenable pour être appliqués ainsi sur la fonte.

Personne avant moi n'avait fait ce changement, ce perfec-

tionnement, cette addition
 à mon brevet de 1859; et le
 brevet principal que j'ai
 pris à ce sujet, en 1869,
 est en accord formel avec
 les termes de l'article 17 de
 la loi. Je vous prie de bien
 méditer ce point parcequ'il
 me semble qu'il y a possi-
 bilité d'en tirer un très-grand
 parti devant la cour. Je crois
 que ces deux articles 16 et 17
 laissent encore à établir un
 point de jurisprudence qui a
 paraît d'une très-grande impor-
 tance.

M. Grebel vous donnera de
 reste de nouveaux éclaircisse-
 ments à ce sujet, dans la lettre
 qu'il vous écrira demain.

Agnez je vous prie, cher
 Monsieur, mes sentiments tout
 dévoués

Godin